



Je souhaite bénéficier d'une émancipation sans avoir obtenu au pr

Par King

Bonjour,

Âgé de 16 ans, ambitieux et étouffé par un système éducatif qui n'a, sincèrement, plus grand chose à m'apprendre, j'ai eu pour projet de fonder une entreprise depuis déjà plusieurs années avec l'accord de mes parents, chose qui s'est soldée par un succès.

Cependant, après avoir fait part à mes parents d'un souhait de voir les choses en beaucoup plus grand, ce qui, par ailleurs, requerrait mon émancipation, ils furent tous deux d'accord. Parfait, jusqu'au changement d'avis brutal de ma mère, justifié par le fait qu'elle ne sait pas ce qu'il pourrait se passer; elle craint l'imprévu, et l'inconnu. De ce fait, je ne possède plus l'autorisation de mes deux parents, me sens bloqué dans la vie car incapable d'aller de l'avant, de faire ce qui me plaît réellement.

Ma question est la suivante: m'est-il possible de demander ma propre émancipation en la justifiant par le fait que mes parents sont visiblement dans l'incapacité d'exprimer leur opinion ?

Respectueusement,

?King?.

Par ESP

Bonsoir

En dehors du cas du mariage, l'émancipation d'un mineur de plus de 16 ans peut être demandée en justice par ses parents. Un mineur ne peut donc pas demander lui-même à être émancipé.